

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XX REUNION DU COMITE SPECIAL POUR
LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
Port d'Espagne, Trinité et Tobago, les 22 et 23 novembre 2012

**DOCUMENT CONCEPTUEL DE PROJET DE L'AEC
(DCP AEC)**

-

"CATASTROPHES : LA REPONSE VERTE"

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES 3	
I. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET..... 5	
A. DESCRIPTION DU PROJET 5	
1.1 Nom du projet5	
1.2 Domaine prioritaire de l'AEC5	
1.3 Objectifs5	
1.4 Bien-fondé.....7	
1.5 Résultats / Composantes ...9	
1.6 Durée estimée et coût9	
1.7 Etat actuel d'avancement du projet.....9	
B. PARTIES PRENANTES 9	
1.8 Entité responsable9	
1.9 Bénéficiaires.....9	
1.109	
Institutions9	
1.119	
Institutions9	
1.12 Bailleurs de fonds9	
II. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET 10	
A. CONTEXTE ET HISTORIQUE .. 10	
2.1 Caractéristiques du secteur. 10	
2.2 Proposition du projet..... 10	
2.3 Autres interventions 11	
B. OBJECTIFS..... 11	
2.4 Objectif général du projet 11	
	2.5 Objectifs spécifiques du projet 11
	2.6 Résultats escomptés 11
	C. PARTIES PRENANTES 12
	2.7 Bénéficiaires 12
	2.7.1 Institutions participantes 12
	D. AVANTAGES, RISQUES ET VIABILITE 14
	2.8 Avantages 14
	2.9 Principaux risques et viabilité 14
	2.10 Viabilité à long terme .. 14
	III. EXECUTION DU PROJET 15
	A. COMPOSANTES ET ACTIVITES 15
	Description des composantes 15
	3.1 Calendrier prévisionnel 15
	B. EXECUTION 16
	3.2 Moyens physiques requis . 16
	3.3 Expertise requise..... 16
	3.4 Equipe de projet 16
	3.5 Matrice des responsabilités 16
	C. COUT 17
	3.6 Matrice de financement ... 17

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AEC	Association des Etats de la Caraïbe
CC	Changement climatique
RR	Réduction des risques de catastrophe
FISCR	Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge
TTRC	Trinidad and Tobago Red Cross (Croix rouge de Trinité-et-Tobago)
DD	Développement durable

I. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET	
A. DESCRIPTION DU PROJET	
1.1 Nom du projet	<p>“Catastrophes : la réponse verte”</p> <p><u>Phase 1</u> : étude de faisabilité pour déterminer comment réduire, de manière durable, l'impact environnemental des produits et technologies utilisés en cas d'intervention et de reprise d'activité après les catastrophes. Cette étude de faisabilité précisera ensuite quels sont les produits verts, les processus et les technologies à utiliser en cas d'intervention lors d'une catastrophe.</p> <p><u>Phase 2</u> : identifier/développer/se procurer des prototypes d'intervention écologiques provenant de la région caraïbe.</p> <p><u>Phase 3</u>: tester les prototypes pilotes d'intervention écologiques.</p> <p><u>Phase 4</u>: en s'appuyant sur le déploiement des produits identifiés et acquis au cours des phases 1 et 2, et des résultats de la phase 3, promouvoir et soutenir leur production à des fins de diffusion dans les pays de la Caraïbe, en réponse aux catastrophes.</p>
1.2 Domaine prioritaire de l'AEC	Réduction des risques de catastrophe
1.3 Objectifs	<p>Les objectifs indiqués sont ceux du projet envisagé dans son ensemble.</p> <p>Objectif général : en s'appuyant sur la preuve empirique des avantages écologiques et économiques présentés par <i>les produits verts, les processus et les technologies à utiliser en réponse à une catastrophe</i>, définir des normes et des règlements (sous la forme d'une loi modèle en Réponse Verte) que les gouvernements et les peuples de la Caraïbe pourront intégrer afin de promouvoir et de faciliter la production et l'utilisation de ces produits, outils et processus, économiquement rentables et respectueux de l'environnement, à des fins d'intervention et de reprise de l'activité suite à l'impact d'une catastrophe sur leur pays.</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer la disponibilité, l'efficacité et l'efficience des produits verts et des processus pouvant être utilisés dans la Caraïbe, au cours des interventions d'urgence et de la reprise d'activité après les catastrophes, (pour la construction d'abris, l'éclairage, le chauffage quand c'est le cas, la préparation des aliments, l'approvisionnement en eau et en nourriture des personnes sinistrées). 2. Etablir un cadre réglementaire pour faciliter la production des éléments mentionnés à l'article 1 (assorti des bonnes pratiques, d'études de cas, d'analyses des cycles de vie et de calculs des

	<p>empreintes écologiques).</p> <ol style="list-style-type: none">3. Après une bonne préparation, promouvoir, soutenir et organiser la fabrication et la vente en gros des éléments cités, en un lieu géographique qui pourrait aussi faciliter l'expédition rapide de ce type de produits.4. Faciliter la planification et la préparation pour l'expédition et la distribution dans les états de la Caraïbe, de matériel d'intervention d'urgence pré stocké répondant aux spécifications et aux critères requis pour des matériaux verts.5. Reproduire le modèle développé à partir de cette proposition, en Amérique centrale, en Amérique du sud et dans les autres parties du monde.
--	---

1.4 Bien-fondé

Lors d'une intervention en cas de catastrophe, dans la plupart des cas, la mobilisation se produit très vite et se concentre sur les besoins immédiats sans tenir compte de l'efficacité écologique alors qu'une perspective à long terme (intégrant les valeurs et les principes permettant de minimiser l'impact sur l'environnement et de tenir compte du développement durable) pourrait être plus saine sur le plan environnemental tout en étant économiquement viable.

Conformément au mandat de l'Association des Etats de la Caraïbe, cette proposition de projet s'inscrit dans le Plan d'action de Saint-Marc:

- **Article 1** : “ renforcer son rôle en tant que principal forum de la Grande Caraïbe pour l'échange d'expériences, d'enseignements et de meilleures pratiques en matière de développement de mécanismes de coordination aux niveaux national et régional ».
- **Article 4** : “Encourager et contribuer à, de manière appropriée, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification, les programmes et les cadres de développement humanitaire, durable et sûr, comprenant les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté ».
- **Article 5** : “Encourager et contribuer de manière appropriée à l'intégration par les Membres, de toutes les actions de réduction des risques de catastrophe comportant des stratégies relatives au changement climatique telles que les mesures entourant l'adaptation à ce type de changement».
- **Article 7** : « Contribuer à l'échange permanent entre les organismes ayant participé à cette Conférence, les organisations de coopération internationale, les ministères chargés de la planification et des finances, ainsi que les institutions spécialisées dans la réduction des risques de catastrophe ».
- **Article 8** : “Soutenir la formulation de politiques et le renforcement des réseaux reliant les experts en risques de catastrophes, les spécialistes techniques et scientifiques, les planificateurs et les autres parties prenantes ».
- **Article 9** : “Prêter assistance, en cas de besoin, aux niveaux régional, national et local, en collaboration avec les organismes de la Conférence, au développement et au renforcement des programmes communautaires de gestion de risques de catastrophe.
- **Article 10** : “Renforcer sa capacité à mettre les membres en relation avec les initiatives existantes de prévention des risques de catastrophe prises par les organismes de la Conférence ».
- **Article 19** : “Encourager et contribuer au développement de stratégies de réduction des risques de catastrophe, et même à leur transfert, grâce à des mécanismes financiers et à des

mécanismes d'investissement appropriés comprenant aussi les assurances, afin que les pays membres de l'AEC puissent couvrir les besoins post-catastrophe des groupes les plus vulnérables et les besoins des infrastructures publiques ».

- **Article 25:** “Poursuivre l'élargissement du réseau d'organismes internationaux et régionaux de consultation, de coopération et d'action concertée sans porter atteinte aux rapports existant avec les organismes ayant participé à la Conférence ».

En outre, ce projet est conçu dans le cadre du protocole et de la lettre d'intention signés par l'Association des Etats de la Caraïbe et la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge, eu égard au rôle d'auxiliaire des gouvernements joué par l'association de la Croix rouge lors d'interventions pendant les catastrophes.

Enfin, ce projet est en ligne avec la Déclaration ministérielle de Santo Domingo, convenue par les gouvernements en Février 2008 lors de la réunion des ministres de l'environnement d'Amérique latine et de la Caraïbe.

<p>1.5 Résultats / Composantes</p>	<p>Phase 1: viabilité économique et programme</p> <p>Mes d'activité associés en vue de la production de matériel de secours d'urgence et de reprise des activités, tel que les fournitures d'énergie électrique renouvelable (pour cuisiner, se chauffer, s'éclairer), les emballages biodégradables des produits d'intervention d'urgence et les processus qui y sont liés pour leur livraison, leur utilisation, leur recyclage, leur réutilisation ou leur mise au rebut.</p> <p>Phases 2 ,3 et 4 : validation du projet.</p>
<p>1.6 Durée estimée et coût</p>	<p>Phase 1: 140 000 Dollars US pour l'étude de faisabilité de la phase 1.</p> <p>Phases 2, 3, 4: à déterminer suivant les résultats de la phase 1.</p>
<p>1.7 Etat actuel d'avancement du projet</p>	<p>Approuvé en tant qu'initiative permanente au cours de la XIXème réunion du comité spécial de la Réduction des risques de catastrophe. A diffuser aux membres de l'AEC pour approbation finale lors de la 20^e réunion du CSRRC en tant que projet de l'AEC.</p>
<p align="center">B. PARTIES PRENANTES</p>	
<p>1.8 Entité responsable</p>	<p>Pour la phase 1 : Comité de coordination « Réponse Verte » (dirigé par un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago et un représentant de TTRC), qui rapporteront conjointement aux représentants désignés de l'AEC et de la FICR, à savoir le directeur de la RRC et Représentant régional des Caraïbes, respectivement.</p> <p>Les entités responsables de l'exécution de la phase 2, seront désignées en fonction des résultats de la phase 1.</p> <p>Les phases 3 and 4 feront l'objet d'une coordination entre l'AEC, Les Etats Membres intéressés, la FICR (et ses Sociétés Membres).</p>
<p>1.9 Bénéficiaires</p>	<p>Population des Etats membres et Membres associés de l'AEC.</p> <p>Toutefois, suivant les recommandations de la FISCR, il pourrait être préférable de mettre, au départ, l'accent sur les pays anglophones de la Caraïbe avec Trinité-et-Tobago comme chef de file.</p>
<p>1.10 Institutions partenaires</p>	<p>AEC FICR TTRC Gouvernement de Trinité et Tobago Autres entités identifiées par le Comité de coordination « Réponse Verte »</p>
<p>1.11 Institutions exécutantes</p>	<p>Croix rouge de Trinité-et-Tobago sous les auspices de la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge et avec le soutien de l'AEC.</p>
<p>1.12 Bailleurs</p>	<p>Gouvernement de Trinité et Tobago et d'autres sources</p>

II. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET

A. CONTEXTE ET HISTORIQUE

2.1 Caractéristiques du secteur

La Caraïbe est hautement vulnérable aux catastrophes naturelles. Cette région est sujette aux tempêtes tropicales et aux cyclones, aux inondations, aux activités volcaniques et sismiques, aux sécheresses, aux feux de brousse etc.

Lors d'une intervention en cas de catastrophe, dans la plupart des cas, la mobilisation se produit très vite et se concentre sur les besoins immédiats sans tenir compte de l'efficacité écologique alors qu'une perspective à long terme (intégrant les valeurs et les principes permettant de minimiser l'impact sur l'environnement et de tenir compte du développement durable) serait plus défendable.

2.2 2.2 Problèmes à traiter

- Faire face à l'absence de critères et de règlements visant à produire et à utiliser du matériel, des processus et des technologies écologiquement efficaces.
- Limiter les coûts de production de l'énergie en utilisant des énergies renouvelables.
- Eviter l'accumulation de débris/déchets en utilisant des produits et des emballages recyclables/réutilisables/biodégradables.
- Limiter le délai d'intervention lors d'une catastrophe en organisant le pré positionnement de stocks stratégiquement implantés.
- Dans le contexte du changement climatique, ce projet offre à la fois des mesures d'atténuation et d'adaptation.

2.3 Proposition du projet

Le projet intitulé :“ Catastrophes : la réponse verte” se composera de quatre phases :

- Phase 1: étude de faisabilité ;
- Phase 2 : mise au point/recherche de prototypes d'intervention écologiques provenant de la région Caraïbe ;
- Phase 3 : tester ces prototypes pilotes d'intervention écologiques ;
- Phase 4 : en s'appuyant sur le déploiement des produits identifiés et acquis au cours des phases 1 et 2, et des résultats de la phase 3, soutenir leur promotion et leur production à des fins de diffusion dans les pays de la Caraïbe, en réponse aux catastrophes.

2.4 **Autres interventions**

Promotion de cette initiative au niveau international par l'intermédiaire de l'AEC et de la FISCR.

B. OBJECTIFS

2.5 **Objectif général du projet**

En s'appuyant sur la preuve empirique des avantages écologiques et économiques présentés par *les produits verts, les processus et les technologies à utiliser en réponse à une catastrophe*, définir des normes et des règlements (sous la forme d'une loi modèle en Réponse Verte) que les gouvernements et les peuples de la Caraïbe pourront intégrer afin de promouvoir et de faciliter la production et l'utilisation de ces produits, outils et processus, économiquement rentables et respectueux de l'environnement, à des fins d'intervention et de reprise de l'activité suite à l'impact d'une catastrophe sur leur pays.

2.6 **Objectifs spécifiques du projet**

1. Déterminer la disponibilité, l'efficacité et l'efficience des produits verts et des processus pouvant être utilisés dans la Caraïbe, au cours des interventions d'urgence et de la reprise d'activité après les catastrophes, (pour la construction d'abris, l'éclairage, le chauffage quand c'est le cas, la préparation des aliments, l'approvisionnement en eau et en nourriture des personnes sinistrées).
2. Etablir un cadre réglementaire pour faciliter la production des éléments mentionnés à l'article 1 (assorti des bonnes pratiques, d'études de cas, d'analyses des cycles de vie et de calculs des empreintes écologiques).
3. Après une bonne préparation, promouvoir, soutenir et organiser la fabrication et la vente en gros des éléments cités, en un lieu géographique qui pourrait aussi faciliter l'expédition rapide de ce type de produits.
4. Faciliter la planification et la préparation pour l'expédition et la distribution dans les états de la Caraïbe, de matériel d'intervention d'urgence pré stocké répondant aux spécifications et aux critères requis pour des matériaux verts.

Reproduire le modèle développé à partir de cette proposition, en Amérique centrale, en Amérique du sud et dans les autres parties du monde.

2.7 **Résultats escomptés**

Phase 1:

- a. Un projet de loi type pour la réponse aux catastrophes vert qui englobe les spécifications et les règlements pour l'environnement des pratiques appropriées, produits et procédés couvrant la réduction des risques de catastrophe, la préparation, l'intervention et le rétablissement.
- b. Déterminer la viabilité économique et les programmes d'activité pertinents en vue de la production de matériel de secours d'urgence et de reprise : matériel destiné à la fourniture d'énergie électrique renouvelable (pour cuisiner, se chauffer, s'éclairer), d'emballages biodégradables des produits d'intervention d'urgence etc.
- c. Identifier auprès du gouvernement, des institutions, des universités et du secteur privé, les sources d'experts susceptibles de soutenir et de réaliser ce projet.
- d. Rechercher s'il existe des normes, des directives et des règlements relatifs aux spécifications techniques des produits et processus répondant aux critères de « Réponse verte ».
- e. Déterminer une base de référence initiale à partir de laquelle il sera possible d'évaluer l'efficacité de la réalisation de ce projet afin d'analyser le ratio coût/avantages.

Phases 2, 3 et 4 : validation du concept.

C. PARTIES PRENANTES

2.8 Bénéficiaires

Population des Etats membres et Membres associés de l'AEC.

2.8.1 Institutions participantes

Ce projet est conçu dans le cadre du protocole signé par l'Association des Etats de la Caraïbe et la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge, eu égard au rôle d'auxiliaire des gouvernements joué par l'association de la Croix rouge lors d'interventions pendant les catastrophes.

Nom de l'institution: Association des Etats de la Caraïbe (et en particulier, sa direction de la Réduction des risques de catastrophe)			
Prénom et nom du représentant légal : Alfonso Munera, Secrétaire général ; Eduardo Gonzalez, Directeur de la RRC, Mathieu Fontanaud, Conseiller à la RRC.			
Adresse : 5-7 Sweet Briar Road, St Clair			Ville : Port-d'Espagne
Pays : Trinité-et-Tobago			
Tel. : 868 622 9575	Fax : 868 6221653	E-mail : mail@acs-aec.org	Site Web : www.acs-aec.org

Nom de l'institution : FISCR (Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge) Bureau de représentation régionale pour la Caraïbe.

Prénom et nom du représentant légal : Howard Arfin, Représentant régional/Responsable du bureau.			
Adresse : 110 Picton Street		Ville : Port-d'Espagne	
Pays : Trinité-et-Tobago			
Tel. : +1 868 628 7289	Fax : +1 868 628 9715	E-mail: howard.arfin@ifrc.org	Site Web : www.ifrc.org

Nom de l'institution : FISCR (Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge) Bureau de la zone Amériques.			
Prénom et nom du représentant légal : Xavier Castellanos, Directeur de la zone Amériques ; Nelson Castaño, Coordinateur de la gestion des risques de catastrophe.			
Adresse : Ciudad del Saber Clayton		Ville : Panama	
Pays : Panama			
Tel. : +507 317 3050	Fax : +507 317 1811	E-mail: xavier.castellanos@ifrc.org	Site Web : www.ifrc.org

Nom de l'institution : TTRC (Croix rouge de Trinité-et-Tobago)			
Prénom et nom du représentant légal : Mme Jennifer Gonzalez, Directeur général			
Adresse : 7a, Fitz Blackman Drive, Wrightson Road P.O.		Ville : Port-d'Espagne	
Pays : Trinité-et-Tobago			
Tel. : (1) (868) 627 82 15	Fax : (1) (868) 627 88 13	E-mail: jgdgttrcs@gmail.com ttrc@tstt.net.tt	Site Web : http://www.caribbeanredcross.org

Nom de l'institution : T&T ODPM (Bureau de préparation et de gestion des catastrophes de Trinité-et-Tobago)			
Prénom et nom du représentant légal : Dr Stephen Ramroop, Administrateur général			
Adresse : # 4A Orange Grove Road		Ville : Tacarigua	
Pays : Trinité-et-Tobago			
Tel. : 868 640 1285 or 789 2779	Fax : 868 640 8988	E-mail: sramroop@mns.gov.tt publicinfo.odpm@gmail.com	Site Web : www.odpm.gov.tt

Liste des autres parties potentiellement concernées par ce projet :

- Ministère du logement et de l'environnement de Trinité-et-Tobago
- Universités et centres de recherche de la région

D. AVANTAGES, RISQUES ET VIABILITE

2.9 Avantages

Impact sur l'environnement : produits et processus écologiquement efficaces ; production d'énergie renouvelable ; technologies vertes.

Impact social : réduction des délais d'intervention en cas de catastrophe, reprise efficace et efficiente des activités.

Impact économique : développement d'un secteur de production (création d'emplois et stimulation de l'économie).

Parallèlement : définition de normes et de critères écologiquement efficaces.

2.10 Principaux risques et viabilité

Principaux risques	Evaluation du risque	Mesures d'atténuation du risque
Manque d'expertise (pour réaliser l'étude de faisabilité)	Faible	Impliquer les universités et les centres de recherche de la région.
Manque de capacités de production	Faible	Miser sur les industries et les fabricants existants.
Manque d'espace et d'installations pour stocker les produits	Faible	Compter sur les locaux de la FISCR, de la TTRC et de l'ODPM.
Manque de capacités de transport	Faible	S'appuyer sur les logisticiens et transporteurs maritimes existants.

2.11 Viabilité à long terme

Les programmes d'activité devront prévoir la concrétisation à long terme de cette initiative (à Trinité-et-Tobago comme dans les autres sites des Etats membres).

III. EXECUTION DU PROJET

A. COMPOSANTES ET ACTIVITES

Description des composantes

1. Déterminer quels sont les produits verts et les processus à utiliser pour l'intervention d'urgence et la reprise des activités après une catastrophe survenue dans la Caraïbe : construction d'abris, éclairage, chauffage (éventuellement), préparation des aliments, approvisionnement en eau et en nourriture des personnes sinistrées.
2. Faciliter la production des éléments mentionnés en 1 (avec de bonnes pratiques, des études de cas, des analyses des cycles de vie et un calcul de l'empreinte écologique).
3. Après une bonne préparation, promouvoir, soutenir et organiser la fabrication et la vente en gros des éléments cités en 2, dans un lieu géographique qui pourrait aussi faciliter l'expédition rapide de ce type de produits.
4. Faciliter l'expédition des produits pré stockés mentionnés ci-dessus, dans les pays voisins de la Caraïbe.
5. Reproduire ce modèle en Amérique central, en Amérique du sud et dans les autres parties du monde.

3.1 Calendrier prévisionnel

Années	1					2	3
Mois	1	2	3	...	12		
Composante 1							
Composante 2	A déterminer en fonction des résultats de la phase 1.						
Composante 3							
Composante 4							
Composante 5							

B. EXECUTION

3.2 Moyens physiques requis

- Sites de production (industries, fabricants)
- Grossistes et distributeurs
- Sites de stockage et de pré positionnement
- Moyens de transport écologiquement efficaces

3.3 Expertise requise

- Etudes de cas
- Analyses des cycles de vie
- Calcul des empreintes écologiques
- Fabrication
- Logistique de stockage et de distribution
- Recherche des normes, des directives et des règlements

3.4 Equipe de projet

Pour la phase 1 : Comité de coordination « Réponse Verte » (dirigé par un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago et un représentant de TTRC), qui rapporteront conjointement aux représentants désignés de l'AEC et de la FICR, à savoir le directeur de la RRC et Représentant régional des Caraïbes, respectivement. Les entités responsables de l'exécution de la phase 2, seront désignées en fonction des résultats de la phase 1.

Les phases 3 and 4 feront l'objet d'une coordination entre l'AEC, Les Etats Membres intéressés, la FICR (et ses Sociétés Membres).

3.5 Matrice des responsabilités

Composante	Rôle / Responsabilité	Acteurs
1	Identification des produits/des processus	Equipe de projet, experts de la FICR, consultant sous contrat
2	Production des produits identifiés en 1	Compagnies, industries et fabricants implantés à Trinité-et-Tobago ou à proximité
3	Vente en gros des produits élaborés en 2	ODPM/ FICR
4	Expédition des articles stockés en 3	ODPM/FICR et agents maritimes de T&T
5	Reproduction de ce modèle dans d'autres pays	FICR-AEC

C. COUT

3.6 Matrice de financement

Phase 1: 140 000 Dollars US pour la phase 1.

Phases 2, 3, 4 : à préciser en fonction des résultats de la phase 1.

Le gouvernement de Trinité-et-Tobago contribuera à 70.000 USD (50.000 en espèces et 20.000 en nature), pour démarrer le projet dès son approbation, et pour procéder au versement initial de l'étude de faisabilité de la phase 1.

En outre, AEC s'est engagée dans un processus de négociation avec ses partenaires pour mobiliser le reste (70.000 USD).